

Personnes vivant habituellement dans le logement

Inscrivez soit en liste A, soit en liste B, soit en liste C chaque personne qui vit habituellement dans ce logement. N'oubliez pas de vous inscrire !



Puis, **remplissez** un bulletin individuel pour chaque personne inscrite ou dénombrée en liste A. Ne remplissez aucun bulletin individuel pour les personnes inscrites en liste B ou en liste C.



N'inscrivez pas les personnes de passage dans ce logement lors du recensement et qui vivent habituellement ailleurs (par exemple : personnes en visite ou en vacances).

Liste A Habitants permanents du logement → Remplissez un bulletin individuel pour chacun

Inscrivez en liste A :

- les personnes qui vivent dans ce logement la plus grande partie de l'année, y compris :
 - les personnes temporairement absentes (vacances, voyage d'affaires, hospitalisation de moins d'un mois, etc.) ;
 - les nourrissons, même s'ils sont encore à la maternité ;
 - les sous-locataires et colataires occupant une partie du logement.

Inscrivez également en liste A :

- les enfants mineurs (moins de 18 ans) logés ailleurs pour leurs études et dont ce logement est la résidence familiale.
- les conjoints qui ont un autre domicile pour des raisons professionnelles et qui reviennent vivre dans ce logement pour les week-ends, les vacances, etc.
- les personnes majeures qui habitent dans ce logement pour leurs études.
- les personnes qui sont présentes dans ce logement et qui n'ont pas de résidence habituelle ailleurs.
- les employés de maison, salariés et jeunes filles au pair qui habitent dans ce logement.

N'inscrivez pas les personnes à lister en liste B ou en liste C.

	Nom <small>(exemple : DUPAS, épouse MAURIN)</small>	Prénom	Lien de parenté ou relation avec la personne inscrite sur la première ligne <small>(exemples : époux, épouse, union libre, fils, fille, mère, père, sous-locataire, etc.)</small>
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			

S'il y a plus de 10 personnes, indiquez le nombre de personnes supplémentaires → et remplissez un bulletin individuel pour chacune.

Nombre d'enfants mineurs (moins de 18 ans) non apparentés à une personne adulte du logement →

Liste B Enfants majeurs logés ailleurs pour leurs études → Ne remplissez pas de bulletin individuel

Inscrivez en liste B :

- les enfants majeurs (18 ans et plus) logés ailleurs pour leurs études (chambre en ville, logement indépendant, résidence universitaire, internat, etc.) et qui reviennent vivre dans ce logement pour les vacances ou les week-ends par exemple.

	Nom	Prénom	Lien de parenté ou relation avec la personne inscrite sur la première ligne de la liste A	Année de naissance	Adresse où habite cette personne pour ses études			
1					n° et voie (ou lieu-dit)	commune	dépt	n° DOM
2					n° et voie (ou lieu-dit)	commune	dépt	n° DOM
3					n° et voie (ou lieu-dit)	commune	dépt	n° DOM

Liste C Autres habitants du logement → Ne remplissez pas de bulletin individuel

Inscrivez en liste C1 :

- les enfants mineurs (moins de 18 ans) qui habitent dans ce logement pour leurs études et dont les parents résident dans une autre commune en France.

→ C1

Inscrivez en liste C2 :

- les enfants à la garde d'un autre parent (suite à une séparation ou un divorce) ou qui, en cas de garde conjointe, résident la plupart du temps avec l'autre parent.
- les personnes qui habitent dans ce logement pour des raisons professionnelles et retournent en fin de semaine dans leur logement familial.
- les personnes dont ce logement est la résidence personnelle et qui sont hébergées dans un établissement (maison de retraite ou hospice, hospitalisation pour plus d'un mois, centre pour handicapés, foyer de travailleurs, militaires logés en caserne ou servant à l'étranger, établissement pénitentiaire, etc.).
- les personnes qui habitent dans ce logement au moment du recensement mais qui résident la plus grande partie de l'année dans un autre logement.

→ C2

	Nom	Prénom	Lien de parenté ou relation avec la personne inscrite sur la première ligne de la liste A (si cette ligne est remplie)	Année de naissance
1				
2				
1				
2				